

Cette présentation a été effectuée le 4 décembre 2018 au cours de la journée « Nouvelles perspectives en surveillance et contrôle des maladies pulmonaires au Québec » dans le cadre des 22es Journées annuelles de santé publique (JASP 2018). L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP à la section Éditions précédentes au : <https://www.inspq.qc.ca/jasp>.

INSPQ INSTITUT NATIONAL
DE SANTÉ PUBLIQUE
DU QUÉBEC
Centre d'expertise
et de référence

innovation
infectieuses
santé au travail



La fonction de surveillance en santé au travail : 17 ans après l'adoption de la Loi sur la santé publique

Georges Adib
Journées annuelles de santé publique
Montréal, 4 décembre 2018

www.inspq.qc.ca

microbiologie
pron
santé et prévention des traumatismes
recherche
santé au tra
Institut national
de santé publique
Québec



Plan

- Définition et finalités de la surveillance
- Distinction entre la surveillance et d'autres activités
- Les assises légales
- La surveillance et la santé au travail :
 - Bref historique
 - Enjeux
 - Réalisations
- Perspectives



2

Définition et finalités de la surveillance

- Processus continu de **collecte**, d'**analyse** et d'**interprétation** de données sur la santé et ses déterminants et leur **diffusion** en temps opportun à ceux qui en ont besoin.

- Thacker et coll., CDC 1986 -



Apporte un soutien :

- à la prise de décision et à l'action;
- aux autres fonctions de santé publique (promotion, prévention et protection).



Permet, entre autres, de :

- dresser un portrait global de l'état de santé de la population;
- observer les tendances et les variations temporelles et spatiales;
- détecter les problèmes en émergence;
- identifier les problèmes prioritaires;
- élaborer des scénarios prospectifs de l'état de santé de la population;
- suivre l'évolution au sein de la population de certains problèmes spécifiques de santé et de leurs déterminants.

3

Distinction entre la surveillance et d'autres activités

Recherche

- Fonction de soutien à la santé publique
- Vérification d'hypothèses, étude d'un problème, développement d'explications de phénomènes, amélioration des connaissances sur une problématique de santé
- Activités délimitées dans le temps
- **Les connaissances générées peuvent être utilisées pour mettre en place des activités de surveillance**

Suivi de gestion d'un programme

- Suivi d'objectifs opérationnels à l'aide de renseignements récurrents sur l'implantation et le fonctionnement des interventions, des activités, prévus dans un programme
- Permet de faire le point périodiquement sur l'utilisation des ressources, sur les clientèles rejointes ou sur le déroulement des activités
- **Le suivi des indicateurs de gestion d'un programme pourrait servir à la surveillance sous certaines conditions, p. ex. la validité de l'indicateur (c'est-à-dire sa capacité à mesurer l'objet surveillé) et sa disponibilité répétée dans le temps**

- **Les résultats de surveillance** peuvent servir à développer et à étoffer des hypothèses de recherche ou à évaluer la portée d'une série d'actions, prévues dans un programme, à l'égard d'un problème de santé

Les assises légales

Surveillance de la santé et de ses déterminants au Québec

Reconnait la surveillance comme une fonction essentielle de santé publique.

Fonction de surveillance est **confiée exclusivement au ministre et aux directeurs de santé publique** (Chap. IV – art. 34)

Le ministre **peut confier à l'Institut national de santé publique du Québec** le mandat d'exercer, en tout ou en partie, sa fonction de surveillance ou certaines activités de surveillance (...) (Chap. IV – art. 34)

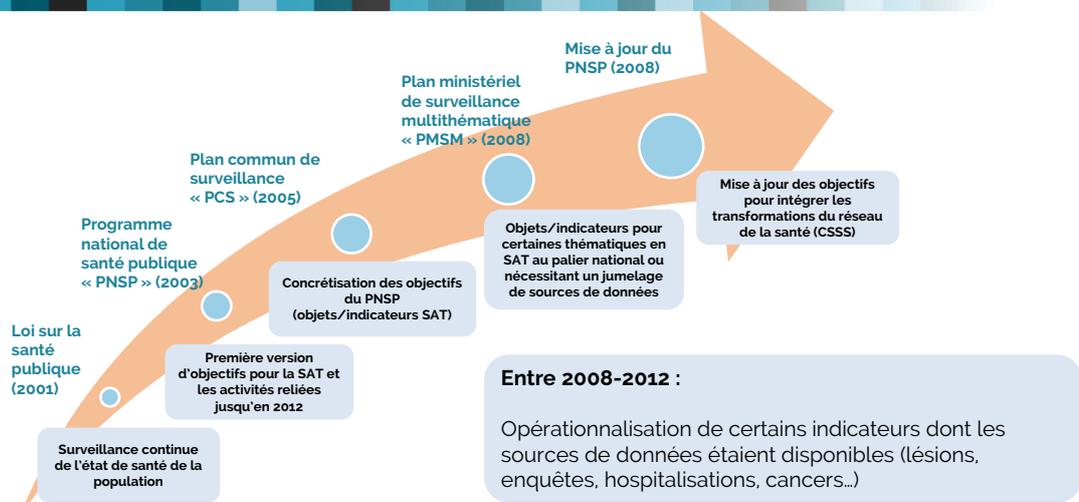
Le ministre et les directeurs de santé publique, **doivent élaborer des plans de surveillance** de l'état de santé de la population qui spécifient les finalités recherchées et les objets de surveillance (...) (Chap. IV – art. 35)

Institut national
de santé publique
Québec

La surveillance et la santé au travail

Bref historique

(1/2)



6

La surveillance et la santé au travail

Bref historique

(2/2)

- Entre 2013 et 2017 - travaux de consolidation du PCS et du PMSM en un Plan national de surveillance (PNS) ont permis entre autres :
 - d'identifier les objets de surveillance et les indicateurs qui leur sont rattachés pour chaque domaine de santé publique
- **Pour la santé au travail**
 - 43 objets de surveillance → 97 indicateurs [46 - disponibles à l'Infocentre, 33 - à consolider et 18 - à élaborer]
- **Exemple d'objet de surveillance en SAT**
 - « Maladies pulmonaires professionnelles incluant les cancers reliés à l'amiante et à la silice » :
 - Neuf indicateurs
 - Six sources de données envisagées [MADO-Chimique, RQC, MED-ÉCHO, fichier des lésions professionnelles (CNESST), fichier des décès (MSSS et CNESST)]

7

La surveillance et la santé au travail

Enjeux

- Depuis 2001, départ de plusieurs ressources de SAT qui œuvraient en surveillance → assurer la relève;
- Activités de surveillance en SAT : hétérogènes et inégales dans les régions;
- Pas beaucoup de marge de manœuvre pour des activités de surveillance en SAT dans les régions;
- Pôle national en surveillance SAT (INSPQ) → ressources limitées;
- L'exploitation de sources de données :
 - assurer l'accès à des sources fiables et pertinentes pour la SAT;
 - améliorer les sources existantes (ex. ajout d'information sur le travail (secteur / profession))

Institut national
de santé publique
Québec

8

La surveillance et la santé au travail

Réalisations

- Malgré les enjeux cités, beaucoup d'activités de surveillance réalisées par le RSPSAT, entre autres :
 - Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi et de santé et de sécurité du travail (EQCOTESST);
 - Divers **projets régionaux** en surveillance (MADO, TMS, surdit , jeunes au travail, etc.);
 - **Projets nationaux** « sous surveillance » d j  en place (TMS et surdit );
 - Syst me de surveillance de l'exposition   l'amiante et des maladies qui en d coulent;
 - Contenu SAT d'enqu tes populationnelles (EQSP, EQSJS) (divers fascicules);
 - Objets et indicateurs de SAT retenus dans le Plan national de surveillance.

Perspectives

- La surveillance est une fonction essentielle de sant  publique, et de sant  au travail de surcroit.
- Une fonction appel e   des d fis de taille, notamment dans un contexte de renouvellement des acteurs de SAT impliqu s.
- Bien que le PNS constitue le cadre g n ral pour la r alisation d'activit s en surveillance, les r gions peuvent r alis es d'autres activit s selon leurs besoins.
- Faire plus de place   la surveillance au sein des  quipes du RSPSAT, dans la mesure du possible.
- **Les activit s de surveillance r alis es par le RSPSAT depuis quelques ann es sont plus qu'encourageantes : en t moigne la richesse des produits de surveillance publi s.**

Pour continuer la réflexion...

Plan national de surveillance de l'état de santé de la population et de ses déterminants

Direction générale de la santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux
en collaboration avec
les directions de santé publiques et
l'Institut national de santé publique du Québec
Avril 2017



Québec
© Éditeur officiel du Québec

À paraître en 2017
C-2, 40 pages, 4,90 \$

Chapitre 1.2
LES SERVICES DE SANTÉ PUBLIQUE

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I
OBJECTIFS DE LA LOI

CHAPITRE II
MATERIEL ET PLANS D'ACTION RÉGIONAUX ET
D'ACTION DE SANTÉ PUBLIQUE

CHAPITRE III
ÉVALUATION, SUIVI ET CONTROLE DE L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA
POPULATION

SECTION I
ÉVALUATION GÉNÉRALE

SECTION II
INDICATEURS SOCIO-ANCIENS

CHAPITRE IV
RENDRE COMPTE DES RÉSULTATS ET ÉVALUATION

CHAPITRE V
RENDRE COMPTE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

SECTION I
ÉVALUATION GÉNÉRALE

SECTION II
ÉVALUATION DE L'EAU POTABLE

CHAPITRE VI
SANTÉ PUBLIQUE

SECTION I
RENDRE COMPTE DE LA VACCINATION

SECTION II
INDICATEURS DES MANIFESTATIONS CLINIQUES

SECTION III
RENDRE COMPTE DES VICTIMES D'UNE VACCINATION

CHAPITRE VII
ÉVALUATION, DÉTECTION ET MALADIES À DÉCLARATION
OBLIGATOIRE

INSPQ INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Pour une compréhension commune de la surveillance en santé au travail au Québec



Février 2018

Messages clés

- La surveillance est reconnue comme une fonction essentielle de santé publique permettant d'éclairer la prise de décisions tant dans le secteur de la santé et des services sociaux que dans les autres secteurs d'activité qui agissent sur la santé. En appuyant à des besoins d'information sur l'état de santé et de ses déterminants.
- En santé au travail, la surveillance se définit comme une agenciation continue de l'état de santé des travailleurs et de ses déterminants, visant à réduire l'existence de problèmes de santé liés au travail et de leurs facteurs de risque ou de détecter de nouveaux problèmes, afin d'orienter les actions préventives.
- La validation d'activités efficaces de surveillance en santé au travail nécessite l'utilisation de termes et de concepts communs partagés par les différents acteurs du Réseau de santé publique en santé au travail.
- D'autres activités importantes en santé publique telles que la vigilance, les activités préventives des ambulances avec la surveillance, la recherche et le suivi de qualité de programmes ne sont pas considérées comme des activités de surveillance, bien que celles-ci puissent y contribuer.

Préambule

«... certains débats sont en fait des malentendus qui reposent sur l'imprécision du sens accordé à un mot donné ou qui persistent parce que chacun des interlocuteurs n'a pas la même définition pour un ou plusieurs termes utilisés...»
- Normand Baillet-Latour

Rappel du contexte

Au Québec, la surveillance de l'état de santé et de ses déterminants, c'est-à-dire les facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent l'état de santé des individus ou des populations, a maintes fois été reconnue en termes légaux et en termes de pratique de santé publique. En outre, la surveillance a également été reconnue comme l'une des quatre fonctions essentielles en santé publique avec la protection, la promotion et la prévention. Elle repose en effet sur des assises légales établies dans les chapitres IV et V de la Loi sur la santé publique (LSP-PSAQ, c. 54-2), adoptées en 2001, qui en définissent les objectifs et identifient les acteurs qui ont des responsabilités à cet égard.

Or, bien avant la « reconnaissance légale » de la surveillance comme une fonction de santé publique, des acteurs du Réseau de santé publique en santé au travail (RSPSAT) avaient déjà amorcé au début des années 1980, une réflexion pour le développement de cette fonction dans leur domaine. Cette réflexion s'inscrivait dans le cadre d'une démarche visant à établir des objectifs prioritaires par rapport à la surveillance de diverses problématiques en santé au travail, ainsi qu'une compréhension partagée de la surveillance.

Québec

Institut national de santé publique
Québec